

## Nouveau protocole de restauration collective - Message au réseau RH

Soulier Annick

ven. 26/03/2021 14:04

À : Soulier Annick &lt;Annick.SOULIER@paris.fr&gt;;

Mesdames, Messieurs les professeur-e-s toutes disciplines.  
Cher-e-s collègues

Je vous fais suivre ces informations importantes concernant le nouveau protocole dans les restaurants de l'ASPP à compter du 29 mars.

Prenez toujours bien soin de vous et de vos proches,

Bien cordialement



**Annick SOULIER**  
**Cheffe du Pôle Enseignements et Projets Scolaires**  
Direction des Affaires Scolaires  
Sous-direction de la Politique Educative  
01 42 76 21 52  
3, rue de l'Arsenal - 75004

---

**De :** DRH-Réseau RH

**Envoyé :** vendredi 26 mars 2021 12:10

**Objet :** Nouveau protocole de restauration collective - Message au réseau RH

Bonjour,

Pour permettre aux agents de la Ville de Paris de continuer à bénéficier d'une solution de restauration collective malgré l'évolution de la pandémie, la Ville de Paris a décidé d'adapter le protocole sanitaire des restaurants de l'ASPP.

Afin de protéger les agents, à partir de la semaine du 29 mars, les restaurants de l'ASPP proposeront uniquement une offre de vente à emporter, dans le respect des conditions sanitaires requises.

Les modalités de mise en œuvre du nouveau protocole seraient les suivantes :

- Aucune restauration sur place ne sera possible (fermeture des selfs et cafétérias). Les restaurants ne comportant ordinairement pas de Croq'pouce seront aménagés pour y mettre en place un service de vente à emporter.
- Les restaurants seront ouverts chaque jour de 11h15 à 14h15.
- Pour des raisons d'hygiène, le paiement s'effectuera par carte professionnelle préchargée (par carte bancaire via le site internet de l'ASPP ou les bornes automatiques dédiées dans les restaurants, ou par chèque en caisse).
- Pour limiter les déplacements au sein des restaurants, les agents auront la possibilité d'aller chercher le repas de leur(s) collègue(s).
- L'ASPP développera le click & collect le plus largement possible

L'ASPP continuera à faire respecter les gestes barrières et à appliquer les mesures de distanciation sociale (mise à disposition de gel hydro alcoolique à l'entrée des restaurants, respect des distanciations dans les files d'attente, emballage de tous les produits servis...).

Le calendrier de mise en œuvre du nouveau protocole est le suivant :

- Lundi 29 mars :
  - o Offre habituelle accessible dans les 5 Croq'pouce existants : Hôtel de Ville (4<sup>ème</sup>), Diderot-Mazas (12<sup>ème</sup>), Avenue de France (13<sup>ème</sup>), Bédier (13<sup>ème</sup>), Rue du Pré (18<sup>ème</sup>)
  - o Vente à emporter dans 8 restaurants : Mairie du 9<sup>ème</sup>, Vincennes (12<sup>ème</sup>), Square Lesage (12<sup>ème</sup>), Schoelcher (14<sup>ème</sup>), Mairie du 15<sup>ème</sup>/Lecourbe, Jean Rey (15<sup>ème</sup>), Boulogne (16<sup>ème</sup>), Mairie du 17<sup>ème</sup>.
- Mardi 6 avril : Ouverture en vente à emporter du restaurant Poissonniers (18<sup>ème</sup> arrdt)

Seul le restaurant Jean Bart (6<sup>ème</sup>) restera fermé.

Nous vous tiendrons régulièrement informés, ainsi que les agents, via les supports de communication usuels (IntraParis, newsletter ASPP...) des évolutions rencontrées.